

- dit que cette autorisation est donnée à titre provisoire et que le stationnement des cars devra obligatoirement s'effectuer dans l'ancienne rue de la République.
Le Conseil du Casseau depositaire. Les démarches entreprises ont permis de libérer le Casseau depositaire des corps qui y étaient déposés depuis plusieurs années. Les dépôts prolongés ont pour cause la modicité de la redépense qui n'assure plus les frais d'entretien du dépôt.

La commission des finances propose le tarif progressif suivant:

- 100^{fr} pour le 1^{er} mois
- 300^{fr} pour les 3 mois suivants.
- 500^{fr} par mois du 5^{ème} au 12^{ème} mois inclus.
- 1.000^{fr} par mois au delà du 12^{ème}.

A l'unanimité le Conseil Municipal

approuve la proposition de la Commission des Finances.

Demurrer du propriétaire. Une délibération prise le 1^{er} avril 1954 par le

Conseil Municipal et relevant le salaire du propriétaire n'a pas été approuvée par l'autorité de tutelle comme contraire au décret de 1952 bloquant les prix.

La commission propose au Conseil Municipal de demander à M. le Préfet d'user de l'article 22-3^{ème} du 15 avril 1953 pour appuyer le requête de la commission des finances.

M. Reynaud remercie la Commission des Finances de ses propositions et demande, s'il est impossible d'obtenir un effet rétroactif que l'on essaye de rattraper le retard dans les meilleures conditions possibles.

app. de 7-1-1955

55100

approuvé 6-2-56

55101

a demandé
ni, M. 2.
annexes
et de Paris.
son.
de la

convoqués
ite. Poste
d.
stand.
s, dont

est remise
demande.
envisant
le fait et
et point.
étaient

finances:
à par

formet de l'argent les autres aux indigents.

Processus administratifs de l'ancien municipalité de la commune de

- adopte un état de dépenses de 25.200 francs par

M. le Maire municipal.

Adopté à l'unanimité.

Comité de l'Hôpital de l'ancien municipal

La dissolution de la commune administrative de l'Hôpital de l'ancien municipal

La liste de la commune des finances

adopté.

- le projet de budget additionnel de l'Hôpital de l'ancien municipal

soit les dépenses de la commune de 12.150.410 francs.

approuvé à l'unanimité

Comité de l'ancien municipal de l'ancien municipal de l'ancien municipal

Adopté à l'unanimité.

de l'ancien municipal de l'ancien municipal de l'ancien municipal

Comité de l'ancien municipal

La liste de l'ancien municipal de l'ancien municipal

Adopté à l'unanimité.

" l'ancien municipal de l'ancien municipal de l'ancien municipal

" l'ancien municipal de l'ancien municipal de l'ancien municipal

" l'ancien municipal de l'ancien municipal de l'ancien municipal

" l'ancien municipal de l'ancien municipal de l'ancien municipal

" l'ancien municipal de l'ancien municipal de l'ancien municipal

" l'ancien municipal de l'ancien municipal de l'ancien municipal

" l'ancien municipal de l'ancien municipal de l'ancien municipal

" l'ancien municipal de l'ancien municipal de l'ancien municipal

" l'ancien municipal de l'ancien municipal de l'ancien municipal

" l'ancien municipal de l'ancien municipal de l'ancien municipal

" l'ancien municipal de l'ancien municipal de l'ancien municipal

" l'ancien municipal de l'ancien municipal de l'ancien municipal

" l'ancien municipal de l'ancien municipal de l'ancien municipal

5510

Comité de l'ancien municipal

31910

55102

Comité de l'ancien municipal